



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**REPÈRE PÉDAGOGIQUE
À L'ATTENTION
DES ENSEIGNANTS
CONTRACTUELS**

Voie professionnelle - Édition 2025

Sommaire

1. Missions du professeur	5
1.1 Introduction sur les missions du professeur	5
1.2 Compétences professionnelles des professeurs	6
2. Structure du collège, du lycée professionnel et de la section d'enseignement professionnel	8
2.1 Organigramme du collège	8
2.2 Organigramme du lycée professionnel et de la section d'enseignement professionnel	9
2.3 Rôle des acteurs	10
3. Cycles d'enseignement	10
3.1 En collège	11
3.2 En Établissement régional d'enseignement adapté (Érea)	11
3.3 En lycée professionnel et section d'enseignement professionnel	11
4. Organisation de l'enseignement	12
4.1 Prise en charge de la classe	12
4.2 Cadres de référence pour les enseignements	14
4.2.1 Programmes de l'enseignement général de la voie professionnelle	14
4.2.2 Référentiels des diplômes	14
4.3 Travail de préparation pédagogique	16
4.3.1 Construire un plan de formation ou une progression pédagogique	16
4.3.2 Définir des objectifs	17
4.3.3 Préparer une séquence d'enseignement	18
4.3.4 Préparer une séance d'enseignement	19
4.3.5 Privilégier une approche par compétences	22
4.3.6 Développer et valoriser les compétences transversales pour former aux métiers de demain	23
4.3.7 Évaluer les apprenants	24
5. Réussir l'entrée au lycée professionnel	26
6. Organisation des enseignements dans la voie professionnelle	26
6.1 La co-intervention	27
6.2 Le chef-d'œuvre en CAP ou le projet en BCP	27
6.3 La consolidation, l'accompagnement personnalisé et l'accompagnement au choix d'orientation en CAP ou soutien au parcours en BCP	27
6.4 Les familles de métiers	27
7. Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)	28
8. Évolution de carrière	28
9. Documentation et ressources	28
ANNEXES	
Annexe 1 : Extrait du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1 ^{er} juillet 2013 - BOEN n° 30 du 25 juillet 2013)	30
Annexe 2 : Ressources et contacts	36

Introduction

Le corps d'inspection met à votre disposition, avec ce guide pédagogique, un ensemble documentaire pour faciliter votre prise de fonction et vous accompagner dans votre mission de professeur. Il a vocation à vous apporter des informations et conseils pratiques, à la fois dans la gestion de classe et dans la préparation de vos séances. En complément de ce repère pédagogique, vous pourrez bénéficier d'une formation pluriannuelle et de l'accompagnement d'un professeur tuteur.

Au cours de votre première année de prise de fonction, une visite d'accompagnement pédagogique sera programmée par le corps d'inspection afin de vous apporter des conseils et d'évaluer votre aptitude à poursuivre dans le métier en référence aux compétences professionnelles des professeurs.

1. Missions du professeur

Les missions sont définies par :

- les décrets n° 2014-940 et 2014-941 du 20 août 2014 et la circulaire d'application n° 2015-057 du 29 avril 2015 parue au Bulletin officiel de l'Éducation nationale (BOEN) n° 18 du 30 avril 2015 ;
- la circulaire 97-127 publiée dans le BOEN n° 22 du 29 mai 1997.

Elles sont déclinées en compétences professionnelles par l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 publié au BOEN n° 30 du 25 juillet 2013.

1.1 Introduction sur les missions du professeur

Les deux décrets précités précisent :

"[...] Les missions liées au service d'enseignement qui comprennent les travaux de préparation et les recherches personnelles nécessaires à la réalisation des heures d'enseignement, l'aide et le suivi du travail personnel des élèves, leur évaluation, le conseil aux élèves dans le choix de leur projet d'orientation en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation, les relations avec les parents d'élèves, le travail au sein d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire. Dans ce cadre, ils peuvent être appelés à travailler en équipe pluriprofessionnelle associant les personnels de santé, sociaux, d'orientation et d'éducation.

[...]

Pendant les périodes de formation en milieu professionnel des élèves d'une division, chaque enseignant de cette division participe à l'encadrement pédagogique de ces élèves. [...]"

La circulaire 97-127 précise :

"[...] Le professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel participe au service public d'éducation qui s'attache à transmettre les valeurs de la République, notamment l'idéal laïque qui exclut toute discrimination de sexe, de culture ou de religion. Le professeur, fonctionnaire de l'État, relève du statut général de la fonction publique et du statut particulier de son corps d'appartenance qui définissent ses droits et obligations.

Le professeur exerce son métier dans des établissements secondaires aux caractéristiques variables selon le public accueilli, l'implantation, la taille et les formations offertes. Sa mission est tout à la fois d'instruire les jeunes qui lui sont confiés, de contribuer à leur éducation et de les former en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Il leur fait acquérir les connaissances et savoir-faire, selon les niveaux fixés par les programmes et référentiels de diplômes et concourt au développement de leurs aptitudes et capacités. Il les aide à développer leur esprit critique, à construire leur autonomie et à élaborer un projet personnel. Il se préoccupe également de faire comprendre aux élèves le sens et la portée des valeurs qui sont à la base de nos institutions, et de les préparer au plein exercice de la citoyenneté.

Dans le cadre des orientations et des programmes définis par le ministre chargé de l'éducation nationale, des orientations académiques et des objectifs du projet d'établissement, le professeur dispose d'une autonomie dans ses choix pédagogiques.

Cette autonomie s'exerce dans le respect des principes suivants :

- les élèves sont au centre de la réflexion et de l'action du professeur, qui les considère comme des personnes capables d'apprendre et de progresser et qui les conduit à devenir les acteurs de leur propre formation ;
- le professeur agit avec équité envers les élèves, il les connaît et les accepte dans le respect de leur diversité, il est attentif à leurs difficultés ;
- au sein de la communauté éducative, le professeur exerce son métier dans le cadre d'équipes variées ;
- le professeur a conscience qu'il exerce un métier complexe, diversifié et en constante évolution. Il sait qu'il lui revient de poursuivre sa propre formation tout au long de sa carrière. Il s'attache pour cela à actualiser ses connaissances et à mener une réflexion permanente sur ses pratiques professionnelles.

La mission du professeur et la responsabilité qu'elle implique se situent dans le triple cadre du système éducatif, des classes qui lui sont confiées et de son établissement d'exercice. [...]"

La pleine acquisition de compétences aussi complexes et diversifiées exige du temps et doit s'inscrire dans la durée.

1.2 Compétences professionnelles des professeurs

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013 – BOEN n° 30 du 25 juillet 2013) présente chacune de ces compétences de façon détaillée.

Les compétences professionnelles à acquérir au cours de la formation sont définies de la façon suivante :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14) ;
- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4) ;
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (C1 à C8).

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

1. Faire partager les valeurs de la République.
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.
4. Prendre en compte la diversité des élèves.
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication.
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier.
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.
10. Coopérer au sein d'une équipe.
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative.
12. Coopérer avec les parents d'élèves.
13. Coopérer avec les partenaires de l'école.
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

Compétences communes à tous les professeurs

- P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.
- P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.
- P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.
- P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

- D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information.
- D 2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir.
- D 3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement.
- D 4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international.

Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

- C 1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps.
- C 2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement.
- C 3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement.
- C 4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire.
- C 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif.
- C 6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative.
- C 7. Participer à la construction des parcours des élèves.
- C 8. Travailler dans une équipe pédagogique.

→ **i** Pour en savoir plus, consulter les textes

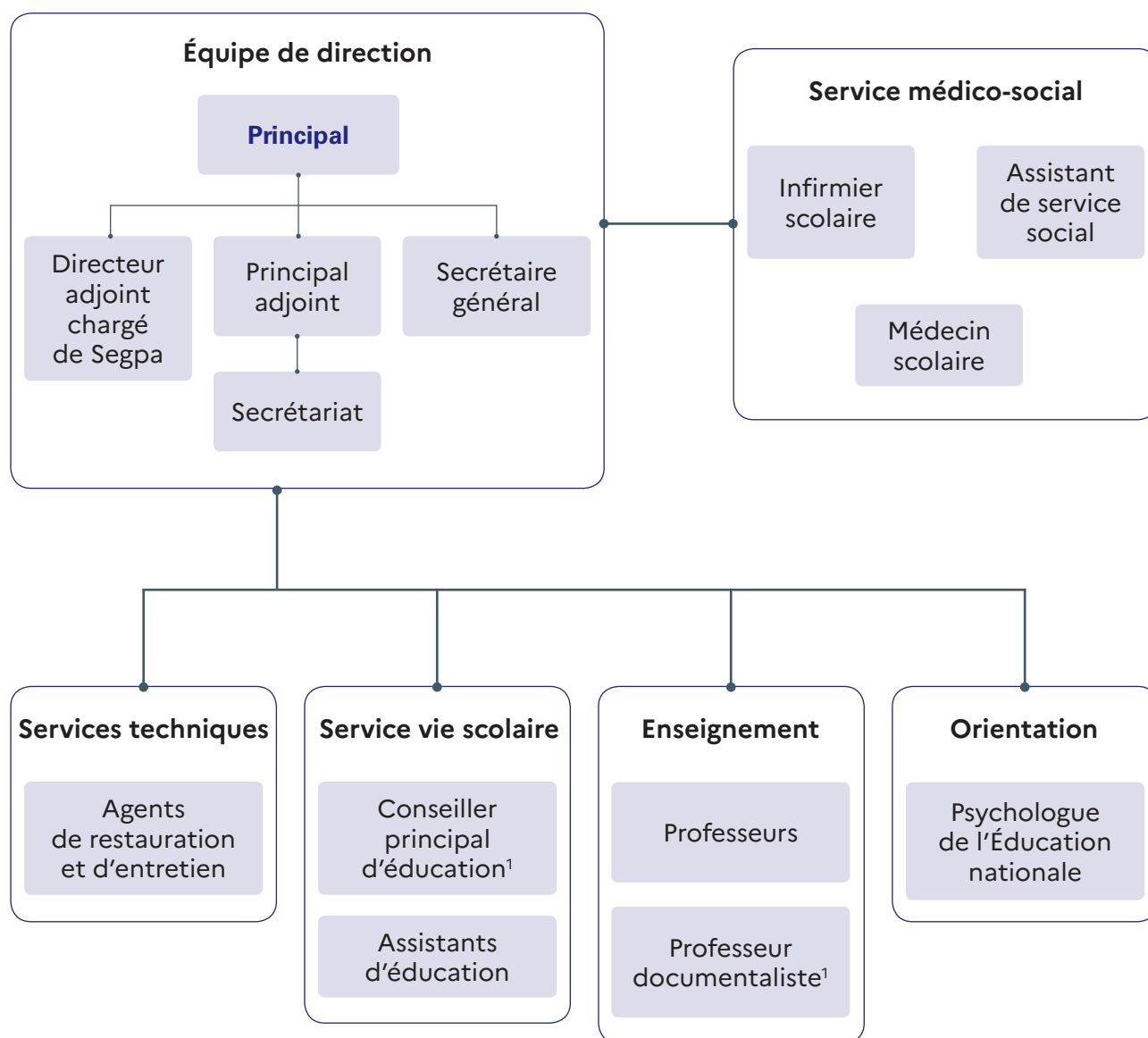
- [Obligation de service et aux missions des personnels enseignants](#) exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré (Légifrance).
- [Mission du professeur](#) exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel.
- [Le référentiel de compétences](#) des métiers du professorat et de l'éducation (education.gouv.fr). Un extrait de ce texte figure en annexe du guide.

En tant qu'enseignant, vous devenez l'adulte référent au sein de la classe, ce qui implique un comportement irréprochable dans les actes, la parole et la tenue, dans le respect des valeurs de la République et des principes éthiques.

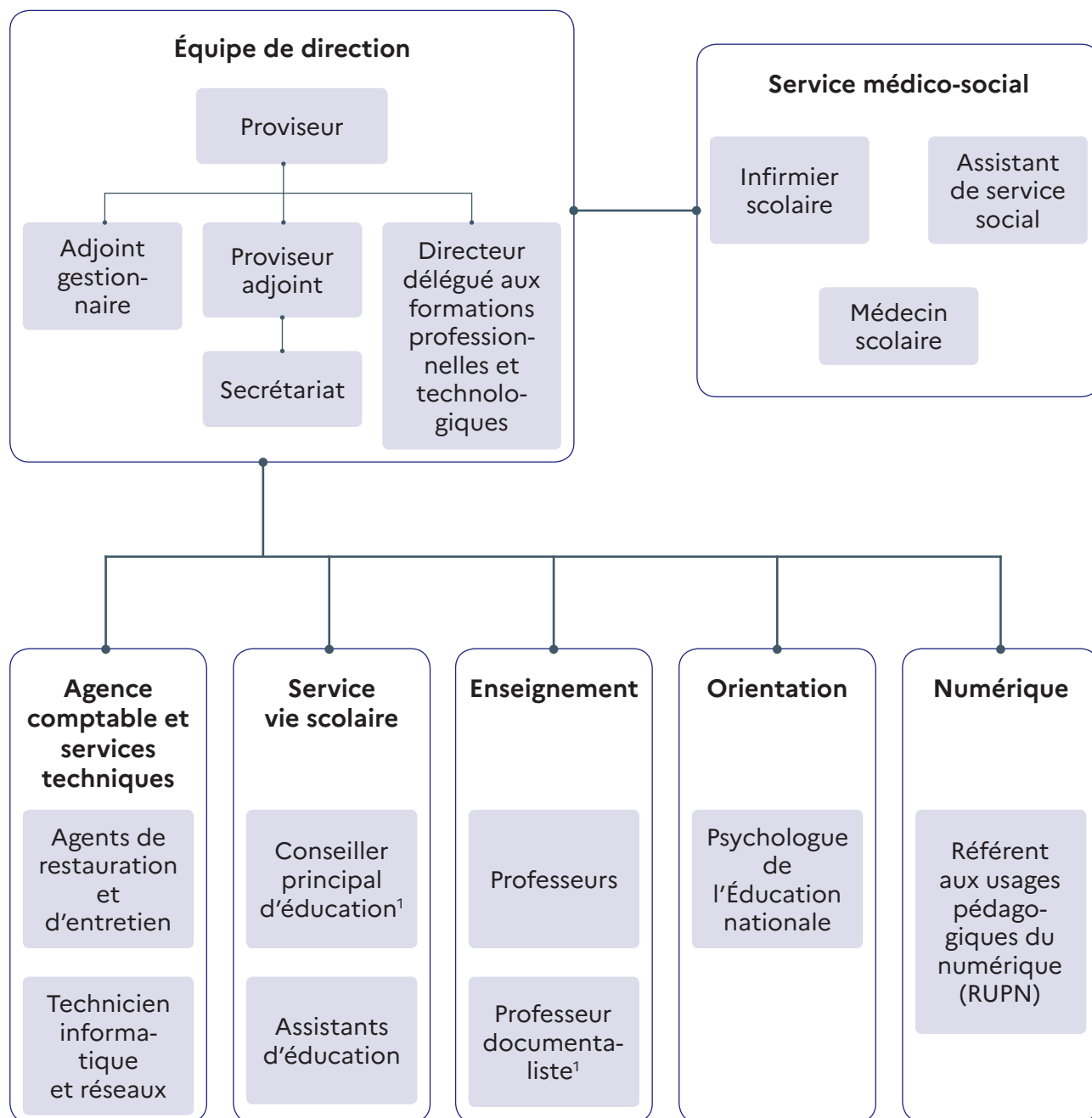
Nous attirons notamment votre vigilance sur l'utilisation de la communication numérique, sur l'usage des réseaux sociaux et la nécessité de bien séparer votre vie privée et votre vie professionnelle. L'académie de Nantes vous attribuera une adresse électronique que vous devrez utiliser pour toute démarche professionnelle.

2. Structure du collège, du lycée professionnel et de la section d'enseignement professionnel

2.1 Organigramme du collège



2.2 Organigramme du lycée professionnel et de la section d'enseignement professionnel



1. Les compétences spécifiques du conseiller principal d'éducation et du professeur documentaliste sont mentionnées en pages 6 et 7.

➔ **i** Pour en savoir plus sur les établissements publics locaux d'enseignement : EPLE (éduscol).

2.3 Rôle des acteurs

L'équipe de direction est composée du chef d'établissement, de son ou de ses adjoint(s) et du secrétaire général. Elle constitue l'organe exécutif de l'établissement et représente l'État en son sein. Le proviseur (lycée) ou le principal (collège) prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration. Il a autorité sur l'ensemble des personnels. Avec l'adjoint, il joue un rôle primordial en tant qu'animateur du projet d'établissement. Selon les établissements, à travers leurs missions de conseils, le conseiller principal d'éducation (CPE), le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDF) et le directeur adjoint chargé de la Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) participent aux réunions de direction.

Le directeur adjoint chargé de Segpa coordonne les actions de l'ensemble des équipes pédagogiques de la Segpa.

Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques a une fonction de conseiller du chef d'établissement ainsi qu'un rôle d'organisateur, de coordination et d'animation des équipes pédagogiques. Par ailleurs, il est impliqué dans la relation avec les partenaires extérieurs.

Le responsable du bureau des entreprises

Placé sous la responsabilité du proviseur et sous la coordination du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDF), il permet de renforcer les liens avec le monde économique.

Le conseiller principal d'éducation exerce ses responsabilités dans le cadre de la vie scolaire (conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement des adolescents). Il organise le service des assistants d'éducation, la vie collective hors du temps de la classe en étroite liaison avec la vie pédagogique de l'établissement. Durant la scolarité obligatoire, en collaboration avec les autres membres de la communauté éducative, il participe à l'acquisition par les apprenants des compétences du socle commun notamment dans le domaine de la formation de la personne et du citoyen.

Le professeur principal est désigné par le chef d'établissement. Son rôle est défini dans [la circulaire n° 2018-108 du 10-10-2018](#).

Le psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN) mobilise son expertise au service de la prise en compte du développement psychologique, cognitif et social des apprenants pour assurer leur parcours de réussite.

L'assistant de service social conseille les jeunes et les familles qui connaissent des difficultés sociales ou familiales et travaille en liaison avec le CPE.

L'infirmier scolaire assure les soins et contribue à l'éducation à la santé et à la sensibilisation aux problèmes d'hygiène et de sécurité.

L'assistant d'éducation, en lien avec le projet d'établissement, participe à l'encadrement et au suivi éducatif des apprenants et assure notamment :

- l'encadrement et la surveillance des apprenants (internat et externat),
- l'aide à l'accueil et à l'inclusion des apprenants en situation de handicap avec l'aide éventuelle d'accompagnant des apprenants en situation de handicap (AESH),
- l'aide à l'utilisation des nouvelles technologies (aide à la documentation, accès aux technologies de l'information et de la documentation),
- la participation aux activités éducatives, sportives, sociales et culturelles,
- la participation à l'aide aux devoirs et aux leçons.

Les Référents :

- le référent aux usages pédagogiques du numérique (RUPN) conseille le chef d'établissement et accompagne les enseignants dans la prise en compte du numérique au quotidien dans les classes,
- le référent persévérance scolaire coordonne le recensement et le suivi des apprenants ayant quitté l'établissement,
- l'équipe Phare (programme de lutte contre le harcèlement à l'école) est chargée de mettre en œuvre le protocole de prise en charge des situations de harcèlement.
- ...

3. Cycles d'enseignement

Un professeur contractuel de la voie professionnelle peut être amené à intervenir dans différents types d'établissement.

3.1 En collège

Les collégiens scolarisés en Segpa reçoivent une formation qui s'inscrit dans les finalités d'ensemble du collège et qui leur permet de construire un projet personnel d'orientation. Tous les apprenants sortants doivent accéder à une formation en LP, en SEP, en Érea ou en CFA, les conduisant à une qualification de niveau 3 à minima. L'enseignement vise, comme pour tout collégien, l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

→ **i** Pour vous informer sur les objectifs, les programmes, les outils pédagogiques pour enseigner en Segpa

- Sections d'enseignement général et professionnel adapté (éduscol).
 - Site Segpa de l'académie de Nantes ou vous pourrez télécharger notamment le repère pédagogique du corps d'inspection "Enseigner en Segpa".
-

3.2 En Établissement régional d'enseignement adapté (Érea)

Un Érea est composé de classes de sections professionnelles de niveau 3 (CAP) et peut intégrer des classes de la 6^e à la 3^e.

3.3 En lycée professionnel et section d'enseignement professionnel

Les jeunes scolarisés en LP peuvent recevoir un enseignement en classe de troisième "prépa-métiers" et suivre des cycles de formations diplômantes de niveaux 3 et 4, sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti.

La troisième "prépa-métiers"

La classe de 3^e "prépa-métiers" a pour objectif d'accompagner vers la réussite scolaire des apprenants prêts à se remobiliser pour la construction de leur projet personnel de poursuite d'études en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire ou statut d'apprenti. Elle cherche à créer une dynamique leur permettant de mieux réussir leur dernière année de collégien, en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes, tout en mûrissant un projet de formation par la découverte de métiers et de formations relevant de différents champs professionnels. Cette classe donne la possibilité aux apprenants de finaliser le choix de leur parcours de formation.

La 3^e "prépa-métiers" vise l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour tous les apprenants. Elle nécessite une mobilisation de l'ensemble de l'équipe pédagogique à travers une réflexion pluridisciplinaire et une approche individualisée des besoins de formation des apprenants.

→ **i** Pour vous informer sur les objectifs, les programmes, les outils de la classe de 3^e "prépa-métiers"

- La classe de 3^e prépa-métiers (éduscol).
 - 3^e prépa-métiers (académie de Nantes).
-

Le certificat d'aptitude professionnelle (diplôme de niveau 3¹)

Le CAP peut être préparé et obtenu en 1, 2 ou 3 ans en fonction des profils et des besoins des apprenants. Il donne accès à un métier précis, en tant qu'ouvrier ou employé qualifié, et a pour principal objectif une entrée directe dans la vie professionnelle. Il existe environ 200 spécialités de CAP.

1. Cadre national des certifications

Le baccalauréat professionnel (diplôme de niveau 4)

Le baccalauréat professionnel est un diplôme national qui atteste que ses titulaires sont aptes à exercer une activité professionnelle hautement qualifiée. Le baccalauréat professionnel est délivré au titre d'une spécialité professionnelle. Il permet l'insertion professionnelle mais également une poursuite d'études, notamment vers le Brevet de technicien supérieur (BTS). Il se prépare après la classe de troisième, sur un cycle de trois ans (classes de seconde, première, terminale professionnelles).

Le certificat de spécialisation (diplôme de niveau 3 ou 4)

Le certificat de spécialisation est un diplôme national qui vise à donner une qualification spécialisée à des candidats déjà titulaires d'un premier diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique et, éventuellement général. Il renforce les techniques et savoir-faire dans un domaine défini. Il se prépare en un an après l'obtention d'un diplôme de niveau 3 ou 4.

Le brevet professionnel (diplôme de niveau 4)

Le brevet professionnel est un diplôme national qui atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle définie.

C'est un diplôme préparé soit en exerçant une activité professionnelle soit dans le cadre d'un contrat en alternance (apprentissage), le plus souvent après un diplôme de niveau 3 obtenu dans la même spécialité ou une spécialité voisine.

Le brevet des métiers d'art (diplôme de niveau 4)

Le brevet des métiers d'art est un diplôme national qui vise à promouvoir l'innovation, à conserver et transmettre les techniques et les savoir-faire traditionnels. Il est accessible au titulaire d'un CAP du même secteur professionnel.

4. Organisation de l'enseignement

Pour faciliter votre prise de fonction, il est fortement conseillé de prendre attache auprès de votre chef d'établissement ou son adjoint, votre tuteur, le CPE et vos collègues enseignants.

4.1 Prise en charge de la classe

Votre présentation, votre attitude, votre regard, votre voix et votre façon de vous exprimer sont déterminants.

Vous êtes un "adulte référent" dans la classe :

- Adaptez votre position dans l'espace de la classe pour répondre au mieux aux besoins des apprenants et aux différents temps de la séance. Cela vous aidera à mieux observer ce qui s'y passe et à maintenir l'attention des apprenants.
- Exprimez-vous dans un français maîtrisé et compréhensible par tous les apprenants à l'écrit comme à l'oral. Veillez au vocabulaire (abstrait, technique, ...) que vous employez et assurez-vous de la compréhension en faisant reformuler si besoin.
- Vérifiez la qualité des documents remis (adapté au niveau des apprenants, niveau de langue, attractivité, pertinence, ...).
- Parlez assez fort et distinctement, adaptez votre débit pour maintenir l'attention et être compris de tous (n'hésitez pas à marquer des pauses si le besoin s'en fait sentir dans la classe).

Les règles de travail et l'instauration d'un climat de confiance favorisent la réussite des apprenants.

- Faites respecter les règles de comportement et de travail. Vos exigences doivent être explicites, justes et réalistes. Vous les énoncerez dès votre arrivée. Mais un énoncé des principes ne suffit pas, il faut les mettre en pratique au quotidien : vous le ferez avec bienveillance, fermeté et persévérance.
- Accueillez les apprenants à leur arrivée en classe et accompagnez leur installation pour qu'elle se fasse dans le calme et sans perte de temps, et ne commencez le cours qu'après avoir établi l'attention nécessaire.

- Écrivez lisiblement au tableau et présentez de façon ordonnée ce que vous y portez. Distribuez aux apprenants des documents toujours lisibles et clairs (utilisez le manuel avec discernement car il ne correspond pas toujours à votre projet).
- Vérifiez que chacun a son matériel et a fait son travail en circulant dans la classe.
- Demandez un travail réalisable (difficulté, quantité). À ce propos, quatre mots-clés sont à retenir : réalisme, faisabilité, cohérence, contextualisation.
- Sollicitez l'activité des apprenants par des consignes claires et variées qui guideront leur travail.
- Suivez et contrôlez leurs activités (ex. : prise de notes, tenue du classeur ou du cahier) du début à la fin de l'heure.
- Énoncez des règles pour les prises de parole des apprenants.
- Incitez tous les apprenants à formuler des phrases complètes à l'oral comme à l'écrit. Les professeurs de toutes les disciplines ont un rôle à jouer pour faire progresser les apprenants dans la maîtrise de la langue française.
- Écoutez-les attentivement lorsqu'ils ont la parole, aidez-les à identifier et corriger leurs erreurs, sans pour cela leur couper systématiquement la parole. Ayez le souci d'utiliser les réponses des apprenants ou leurs interventions, même erronées ou hors sujet.
- Valorisez leur travail.
- Faites-leur remplir leur cahier de textes personnel sous votre contrôle.

Des obligations à respecter

- Soyez ponctuel (heures de début et de fin de séance) par respect des apprenants et de la vie de l'établissement.
- Contrôlez les absences au début de séance, renseignez le support prévu à cet effet (votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident).
- Respectez et faites respecter le règlement intérieur.
- Tenez à jour le cahier de textes numérique de la classe pour chaque séance : ne vous contentez pas d'indications vagues (ex. : un titre et des numéros d'exercices). Le cahier de textes vous offre de nombreuses possibilités, renseignez-vous auprès du référent E-lyco de votre établissement.
- Contrôlez régulièrement le travail demandé. Assurez-en la correction dans les plus brefs délais.
- Programmez des évaluations régulières (voir pages 23 et 24) tout au long de la formation pour soutenir les apprentissages et rendre compte des acquisitions, des progrès notamment lors des conseils de classe.
- Veillez à établir des critères d'évaluation compréhensibles de tous.
- Restituez les évaluations dans un délai court.
- Entretenez un dialogue professionnel avec les parents d'apprenants : vous devez recevoir les parents qui le souhaitent après en avoir informé l'équipe de direction.

Quelques conseils

- Soyez bienveillant, juste et constant dans vos exigences, les apprenants y sont très sensibles.
- Veillez à concevoir des séances qui placent les apprenants en réelle activité (écouter le professeur sur une longue durée, suivre une correction,... ne sont pas propices à l'implication des apprenants). L'inactivité intellectuelle et l'ennui qui en découle nuisent au bon climat de la classe et provoquent des conflits.
- Adoptez la posture adéquate d'adulte référent : vous n'êtes pas "le copain" de vos apprenants.
- Ne confondez pas autorité et autoritarisme : savoir réagir tout de suite aux manquements avec les arguments appropriés. Adoptez une gradation des punitions au cours de l'année.
- Ne promettez jamais ce que vous ne pourrez tenir : ne menacez les apprenants de punitions qu'à condition de pouvoir les mettre à exécution.

- Ne vous laissez pas enliser dans un conflit pendant le cours, différez sa gestion en fin de séance avec l'apprenant.
- Ne sollicitez l'application d'une sanction auprès du chef d'établissement qu'après :
 - avoir analysé la situation avec le ou les apprenants concernés,
 - en avoir parlé au professeur principal de la classe, à votre tuteur, au conseiller principal d'éducation.
- Ne laissez jamais sortir de la classe un apprenant non accompagné, sollicitez un autre apprenant ou faites appel à la vie scolaire.

→ **i** Pour consulter des informations, Institut Français de l'éducation « L'entrée en classe et la mise au travail ».

4.2 Cadres de référence pour les enseignements

4.2.1 Programmes de l'enseignement général de la voie professionnelle

L'enseignant doit appliquer les programmes de l'enseignement général en vigueur qui fixent selon les disciplines des contenus, des démarches, des approches, en vue de développer des compétences.

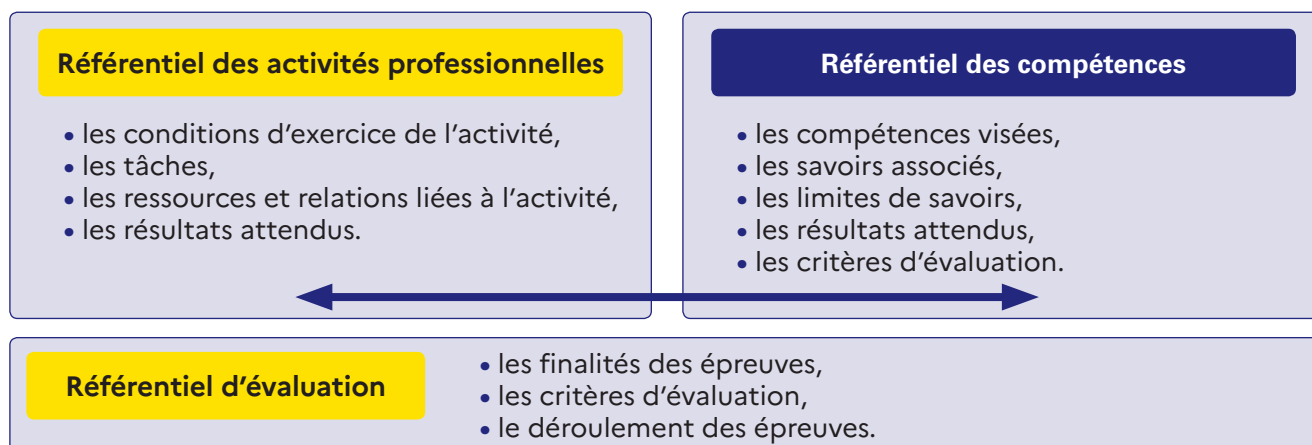
→ **i** Pour vous informer sur les programmes

- BO spécial n° 5 du 11 avril 2019 : les programmes et ressources de l'enseignement général de la voie professionnelle (ministère de l'Éducation nationale).
- BO spécial n° 1 du 6 février 2020 : programmes d'enseignement des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel.
- BO n° 24 du 13 juin 2021 : programme d'enseignement moral et civique du CP à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle et des classes préparant au CAP. Il entre progressivement en application à partir de la rentrée scolaire 2024-2025.
- BO n° 8 du 22 février 2024 : programme limitatif de français de la classe terminale pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

4.2.2 Référentiels des diplômes

Le référentiel constitue le cadre de référence du professeur de l'enseignement professionnel. C'est un document qui définit les activités et compétences attendues des candidats à un diplôme. Il précise les savoir-faire, attitudes et connaissances, à acquérir et le niveau d'exigence requis. Annexé à l'arrêté créant ou modifiant le diplôme, le référentiel a un caractère réglementaire. Les référentiels sont élaborés et renouvelés au sein des Commissions professionnelles consultatives (CPC).

La structuration du référentiel



Arrêtés publiés avant la rentrée 2019	Arrêtés publiés avec mise en œuvre à partir de la rentrée 2019
Référentiel des activités professionnelles. Référentiel de certification du domaine professionnel : • compétences, • savoirs associés. Modalités de certification : • Unités constitutives du diplôme. • Règlement d'examen. • Définition des épreuves. Périodes de formation en milieu professionnel. Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme.	Tableau de synthèse Activités – Compétences – Unités. Référentiels des activités professionnelles et de compétences : • Référentiel des activités professionnelles. • Référentiel de compétences et savoirs associés. Référentiel d'évaluation : • Unités constitutives du diplôme. • Règlement d'examen. • Définition des épreuves. Période de formation en milieu professionnel. Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme.

Les blocs de compétences

Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, les référentiels récents sont tous écrits en blocs de compétences. Le code du travail les définit ainsi : "[...] ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées." (art. L. 6113-1 du code du travail).

Chaque bloc de compétences correspond à une unité certificative.

Le Référentiel des activités professionnelles (RAP)

Le référentiel des activités professionnelles définit le champ d'activités professionnelles préparé par chaque diplôme. Il décrit les activités et les tâches que sera amené à exercer le titulaire du diplôme. C'est le document source des situations d'apprentissage de l'enseignement professionnel.

Le référentiel des activités professionnelles donne au professeur une vision prospective des situations de travail couvertes par la formation et complète sa propre perception du métier. Il permet de :

- cibler les objectifs professionnels du diplôme,
- choisir des activités de formation et d'évaluation,
- informer les professionnels sur les finalités du diplôme préparé,
- informer les apprenants sur le diplôme préparé, les débouchés professionnels qu'il offre, les lieux d'exercice.

Le référentiel de certification ou d'évaluation

Le référentiel de certification décrit les compétences à développer et à évaluer aussi bien en formation qu'au moment de la certification en associant les connaissances à maîtriser. Ces compétences sont en relation avec les activités du référentiel des activités professionnelles.

Il permet au professeur de prendre connaissance :

- des objectifs de formation à poursuivre et des ressources pour y parvenir,
- des attendus (indicateurs ou critères d'évaluation) en vue de la délivrance du diplôme.

Le vocabulaire des référentiels

Compétence	Savoir-faire	Savoir associé	Savoir-être	Critères d'évaluation
Combinaison appropriée de connaissances (savoirs associés), d'aptitudes (savoir-faire) et d'attitudes (savoir-être) à une situation donnée.	Ensemble des gestes et des méthodes appliqués à des situations, des activités précises.	Connaissance à mobiliser pour mettre en œuvre une compétence.	Comportement, attitude attendu pour la réalisation de l'activité.	Seuil minimal à partir duquel on considère qu'un savoir-faire évalué est acquis.
Évaluée par la mise en œuvre des savoirs, savoir-faire et savoir-être associés à la compétence selon des critères d'évaluation pré-définis et mesurables.	Évalué dans des situations, des activités définies.	Évalué lors de la mise en œuvre d'un ou de plusieurs savoir-faire.	Évalué dans des situations, des activités spécifiques.	Précisés lors de l'évaluation.

Dans certains référentiels, il est parfois fait référence à des capacités. Il s'agit d'un ensemble d'aptitudes traduites par un verbe d'action global (exemples : s'informer, mettre en œuvre, communiquer...). Ces capacités ne sont pas observables, ni évaluables.

➔ **I Pour obtenir le référentiel des formations qui vous sont confiées : les diplômes professionnels (éduscol).**

4.3 Travail de préparation pédagogique

Les professeurs doivent proposer des situations concrètes. Ils planifient, définissent et hiérarchisent des séquences d'enseignement mises en cohérence avec les programmes et référentiels de formation.

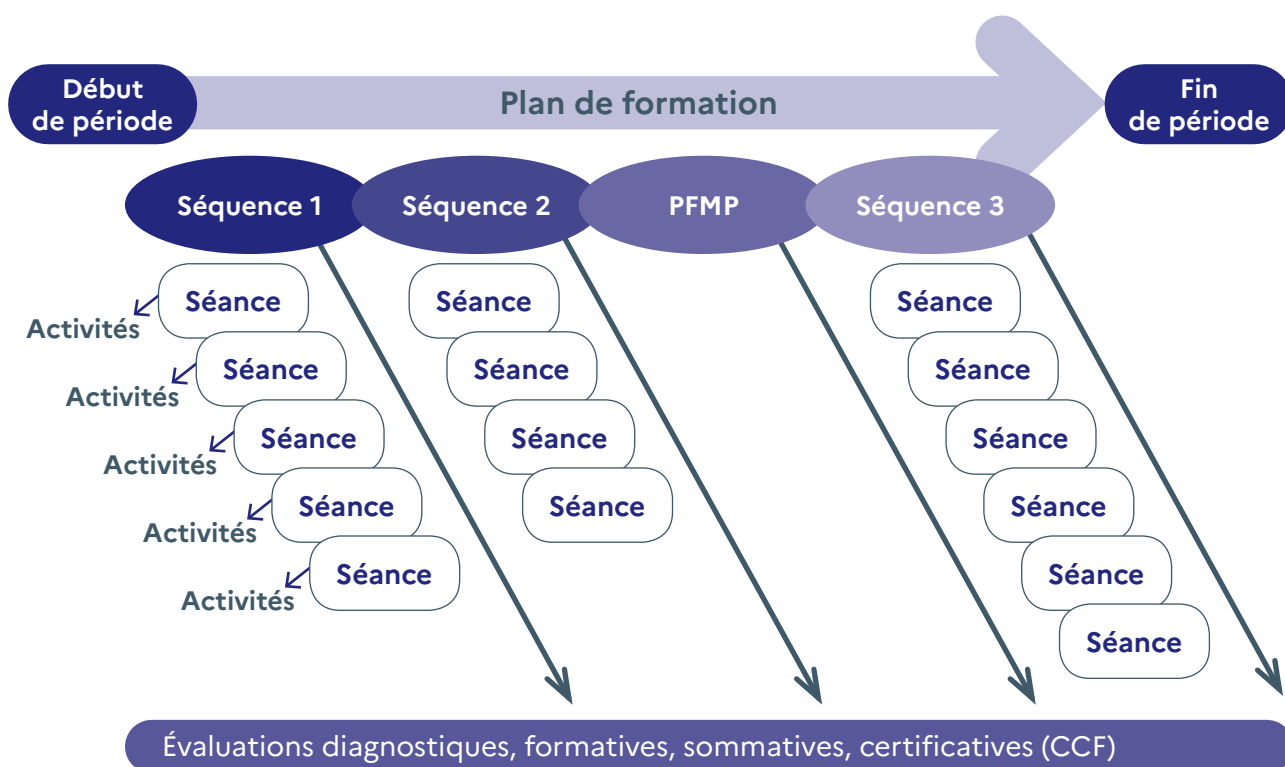
4.3.1 Construire un plan de formation ou une progression pédagogique

Un enseignement n'est pas une suite d'activités juxtaposées mais un ensemble organisé et articulé de séquences composées de séances.

Un plan de formation est une organisation de la formation sur le cycle. Il s'agit d'articuler et de répartir, en équipe pédagogique, dans le temps et dans les différents lieux de formation (établissement scolaire et milieu professionnel) l'acquisition des compétences. Il permet de déterminer pour chaque période les objectifs poursuivis, la durée des séquences, les supports d'activités utilisés, les espaces de formation et les compétences mobilisées. L'équipe des professeurs construit le plan de formation de la classe à partir du référentiel et des programmes.

Pour les enseignements technologiques et professionnels, les professeurs planifient les séquences à partir de situations professionnelles réelles ou contextualisées.

Les programmes de l'enseignement général sont organisés en modules, en thèmes ou objets d'études selon les disciplines.



4.3.2 Définir des objectifs

Définir un objectif pédagogique d'une séquence d'enseignement, c'est prévoir et décrire ce que l'apprenant devra savoir ou savoir-faire à la fin de cette séquence. La définition des objectifs sert à :

- décrire ce que l'on attend de l'apprenant en fin de séquence ;
- évaluer le résultat de l'activité des apprenants ;
- construire la stratégie d'apprentissage de la séquence ;
- évaluer l'efficacité de la stratégie mise en place pour atteindre l'objectif, c'est-à-dire faire un bilan afin de modifier cette stratégie en cas de nécessité.

Pour être efficace, dans la construction de séance, un objectif doit être opérationnalisé. Pour cela, il doit définir :

- **la performance** : décrit l'activité de l'apprenant par un comportement observable ;
- **les conditions** : mentionnent les conditions dans lesquelles la tâche sera réalisée ;
- **le niveau d'exigence** : précise les critères qui serviront à l'évaluation de l'apprentissage.

Le choix du verbe

L'énoncé de l'objectif doit être écrit de telle sorte que la performance soit observable. Le choix du verbe d'action est par conséquent essentiel. Il ne faut pas utiliser des verbes dont les significations sont multiples, imprécises ou abstraites comme : Savoir – Connaître – Comprendre – Observer – Apprécier – Réfléchir...

Ces verbes ne sont pas suffisamment précis pour définir clairement ce que l'on attend de l'apprenant en fin de séquence et de séance.

Il est donc nécessaire d'utiliser des verbes d'action qui illustrent concrètement ce que l'apprenant doit faire. La liste ci-dessous présente un classement des verbes d'action en fonction de la complexité des opérations mentales (exemple : la taxonomie de Bloom).

Exemple de banque de verbes associés (connaissance, compréhension, analyse)

1. Mémorisation

Définir, décrire, identifier, lister, associer, nommer, dire, montrer, collecter, examiner, citer, copier, mémoriser, reconnaître, répéter, se rappeler, reproduire, enregistrer, retenir.

2. Compréhension

Interpréter, résumer, convertir, distinguer, estimer, généraliser, paraphraser, nuancer, prédire, associer, différencier, discuter, étendre, classer, exprimer, indiquer, situer, rapporter, rendre compte, sélectionner, traduire, appréhender, entendre, déchiffrer, lire.

3. Application

Appliquer, changer, compiler, démontrer, opérer, montrer, utiliser, résoudre, calculer, compléter, illustrer, examiner, modifier, raconter, changer, classer, expérimenter, mettre en scène, employer, illustrer, interpréter, opérer, pratiquer, planifier, faire un croquis, écrire, mettre en pratique, mettre en œuvre, vérifier.

4. Analyse

Identifier les parties, distinguer, représenter dans un diagramme, tracer, relier, associer, déconstruire, subdiviser, analyser, séparer, ordonner, expliquer, classer, arranger, diviser, sélectionner, inférer, calculer, catégoriser, comparer, nuancer, différencier, discriminer, examiner, questionner, tester, décomposer, disséquer, étudier, examiner, voir, hiérarchiser.

5. Évaluation

Critiquer, comparer, nuancer, supporter, conclure, discriminer, synthétiser, expliquer, inférer, déduire, témoigner, décider, tester, mesurer, recommander, convaincre, sélectionner, juger, expliquer, discriminer, supporter, argumenter, défendre, comparer, estimer, évaluer, prédire, sélectionner, apprécier, calculer, soupeser, noter, coter, considérer, appuyer.

6. Création

Créer, inventer, interpréter, concevoir, imaginer, improviser, innover, trouver, composer, confectonner, élaborer, fabriquer, mettre au point, modifier, rédiger, produire.

4.3.3 Préparer une séquence d'enseignement

Une séquence est une suite logique, de séances d'enseignement intégrant diverses activités, articulées entre elles dans le temps, en vue d'atteindre des objectifs. Elle donne lieu à une évaluation des connaissances et/ou des compétences visées.

À partir du plan de formation établi, on détermine la situation d'apprentissage dans son environnement (contexte professionnel, culturel...) qui fera l'objet de la séquence d'enseignement. On identifie alors, la ou les compétences ciblées et les savoirs mobilisés pour cette situation. La séquence doit ensuite être découpée en séances.

Quelle que soit la présentation de la séquence choisie (un exemple de présentation vous est présenté ci-après), on retrouve les invariants suivants :

- la place de la séquence dans le plan de formation ou la progression (période),
- le thème ou l'objet d'étude ou la situation professionnelle,
- les compétences mises en œuvre, les activités ou les tâches,
- les savoirs associés ou les connaissances,
- l'objectif général de la séquence,
- les pré-requis (savoir-faire et savoirs) nécessaires pour entamer la séquence,
- les objectifs de chacune des séances et leur durée,
- les modalités d'évaluation.

La fiche de préparation de séquence est un document professeur synthétique qui récapitule les informations essentielles relatives à sa mise en œuvre. Sa formalisation est nécessaire pour structurer son enseignement et pour donner un sens explicite aux apprentissages.

Exemple de fiche de préparation de séquence

(la terminologie peut varier en fonction des disciplines)

Classe :	Période :			
Thème de travail ou objet d'étude :				
Situations et contextes professionnels (en lien avec le référentiel des activités professionnelles - RAP) :				
Problématique (en lien si possible avec le champ professionnel) :				
Lien avec le référentiel de certification ou le programme : Capacités/Compétences :				
Savoirs associés ou connaissances :				
Objectif de la séquence :				
	Séances	Objectifs	Modalités d'évaluation ¹	Durée
1				
2				
3				
4				
...				
Bilan en fin de séquence – Modifications éventuelles à apporter :				

4.3.4 Préparer une séance d'enseignement

Une séance est un temps d'enseignement continu dont la durée est variable selon les disciplines. La préparation d'une séance doit être formalisée à l'aide d'outils. Deux exemples de fiches de préparation de séance sont proposés ci-après. Ces fiches constituent une base de travail que vous pourrez aménager selon les disciplines que vous avez en responsabilité.

La fiche de préparation de séance permet au professeur de :

- cibler le contenu de son intervention avec précision ;
- structurer son intervention en gérant le temps ;
- envisager sa stratégie pédagogique centrée sur la mise en activité des apprenants ;
- prévoir les matériels didactiques, les espaces d'enseignement, les supports d'apprentissage et l'évaluation.

1. Cf. chapitre 4.3.7 Évaluer les élèves.

Exemple n° 1 de fiche de préparation de séance

Intitulé de la séance : Classe :		Pré-requis : - Repérer ce que l'apprenant sait déjà mobiliser. - Identifier et prévoir les ressources personnelles nécessaires.		Selon les disciplines Situation professionnelle de rattachement/Problématique : Cf. fiche de préparation de séquence Capacités/Compétences/activités ou tâches :	
Objectif général	Objectifs intermédiaires (opérationnels)	Évaluation (critères – conditions – outils)	Situation d'apprentissage	Support pédagogique	Temps
Énoncé des résultats attendus de la séance.	Étapes par lesquelles doit passer l'apprenant pour atteindre l'objectif général. S'expriment en verbes d'action.	C'est ce qui est exigé de l'apprenant pour que l'objectif soit atteint. Porte sur des critères : - observables, - mesurables, - univoques. Précise : - les conditions de la vérification (seul, à deux...), - l'outil d'évaluation.	Description, pour chaque objectif fixé, du cadre défini par l'enseignant pour permettre à l'apprenant d'atteindre les objectifs prévus. Peut se présenter en 2 colonnes, une pour décrire l'activité du professeur, une pour décrire les activités de l'apprenant.	Inventaire des différents supports pédagogiques utilisés pour mettre en œuvre la situation d'apprentissage.	Temps qu'il est prévu de consacrer pour atteindre chaque objectif intermédiaire.
De quoi l'élève doit-il être capable ?	Par quelles étapes doit passer l'apprenant pour atteindre l'objectif général ?	Quelle performance de l'apprenant observe-t-on ?	Comment l'enseignant va-t-il procéder pour que l'élève atteigne l'objectif ? Comment va-t-il le mettre en activité ?	Avec quoi le professeur et l'apprenant vont-ils travailler ?	Pour chacune des étapes de la séance, quel est le temps théorique alloué ?
Bilan de la séance – Modifications éventuelles à apporter					

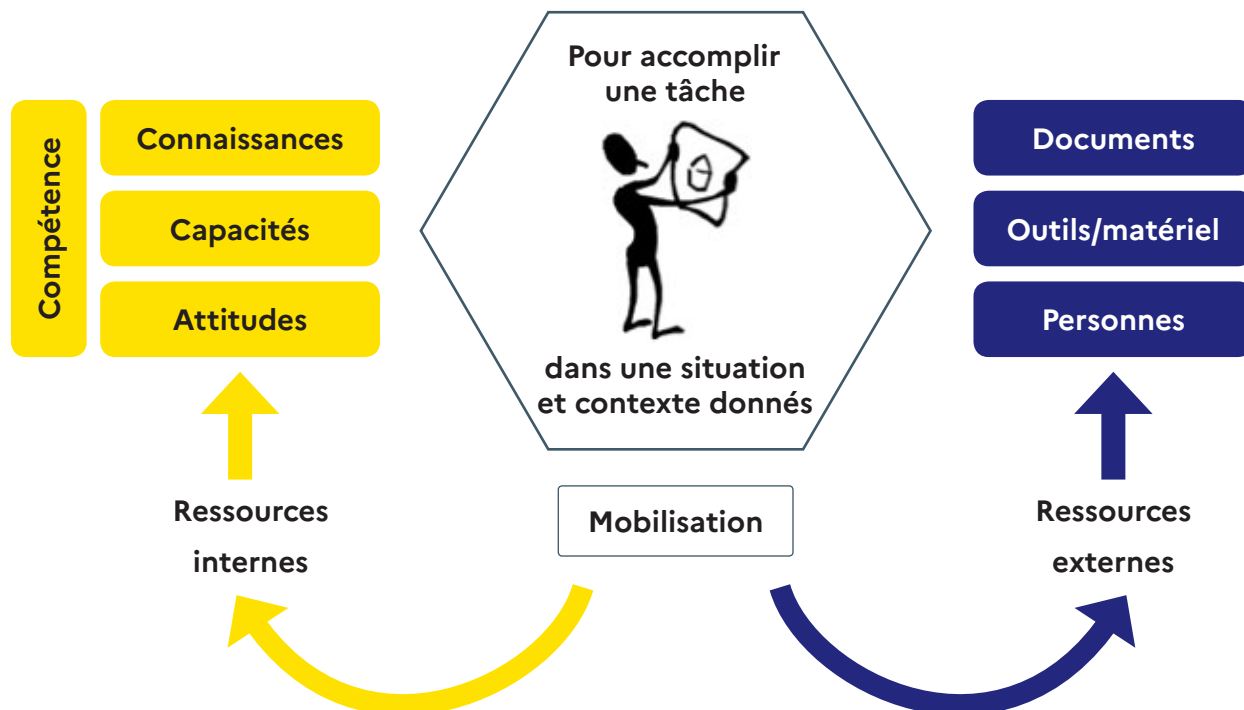
Exemple n° 2 de fiche de préparation de séance

Intitulé de la séance : Classe :		Pré-requis : - Repérer ce que l'apprenant sait déjà mobiliser. - Identifier et prévoir les ressources personnalisées nécessaires	Selon les disciplines Situation professionnelle de rattachement/Problématique : Cf. fiche de préparation de séquence. Capacités/Compétences/activités ou tâches :			
Objectif général :						
Objectifs opérationnels :						
N°	Désignation des étapes	Activités du professeur	Matériels	Activités des élèves	Ressources utilisées	Temps
01	Vérification des pré-requis	Présente	Tableau (ordinaire ou interactif)	La mise en activité des apprenants est une priorité.	Documents numériques (vidéo, diaporama...) Logiciels Simulateurs Trace écrite Fiches techniques Ouvrages Presse, revues Intervenants	Prévoir la durée de chaque étape
02	Présentation de l'objectif	Contextualise Motive Engage Questionne		Vidéo projecteur		
03	Exercices	Accompagne Organise	Ordinateurs	Décodent		
	Apport de connaissances	Pose un problème Propose Reformule	Tablettes numériques	Réalisent Participent Répondent Échangent		
04	Trace écrite	Encourage, valorise	Supports didactiques	Questionnent		
	Évaluation	Organise les groupes		S'organisent		
05	Correction	Analyse les erreurs		Expérimentent		
	Remédiation	Engage les apprenants à construire et formuler une synthèse		Appliquent Prennent des notes S'entraînent		
				----- Travail individuel Travail en binôme Travail par groupes		

Les éléments cités dans le tableau ci-dessus ne constituent que des exemples.

4.3.5 Privilégier une approche par compétences

- “Une compétence est une combinaison de connaissances, d’aptitudes (capacités) et d’attitudes appropriées à une situation donnée.” (définition du parlement du Parlement européen 26 septembre 2006),
- “Une compétence est définie comme un savoir-agir complexe qui prend appui sur la mobilisation et la combinaison efficace d’une variété de ressources internes et externes à l’intérieur d’une famille de situations.” (Jacques TARDIF, professeur associé au département de pédagogie de la faculté d’éducation de l’université de Sherbrooke - Québec, Canada).



L’approche par compétences, qui est à privilégier dans tout type d’enseignement, a plusieurs objectifs :

- développer un enseignement tourné vers l’action, ce qui suppose des démarches et méthodes actives pour l’apprenant, pour une réelle mise en activité ;
- permettre à l’apprenant de construire les compétences à son rythme, de respecter ses propres cheminements, de faire la liaison entre ce qu’il apprend à l’École et hors de l’École ;
- prendre davantage en compte la singularité de chaque apprenant ;
- éviter l’ennui et un enseignement hors contexte, source de décrochage.

L’approche par compétence implique que :

- l’apprenant soit reconnu comme :
 - détenteur d’expériences et de connaissances (on part de ce qu’il sait déjà) ;
 - capable d’être actif dans la situation de travail ;
 - responsable de son apprentissage.
- l’enseignant :
 - soit un facilitateur des apprentissages ;
 - mette en place un processus d’apprentissage progressif pour chaque apprenant ;
 - planifie les activités en fonction des compétences à acquérir ;

- place l'apprenant dans des situations les plus motivantes possibles, ambitieuses (tâches complexes) tout en lui fixant des objectifs de réalisation à sa portée ;
- organise un environnement (espace de travail et ressources) qui facilite l'apprentissage ;
- évalue la manifestation de la compétence, celle-ci se confirmant lorsqu'elle se manifeste dans des situations variées et dans des contextes différents. Le savoir à mobiliser se construit au fur et à mesure de l'acquisition de la compétence ;
- assure le suivi de l'acquisition des compétences évaluées.

4.3.6 Développer et valoriser les compétences transversales pour former des apprenants aux métiers de demain

Les compétences transversales concourent à améliorer les parcours, les mobilités professionnelles et l'employabilité des individus, c'est-à-dire leur capacité à être en emploi. La notion de compétence transversale s'inscrit plus particulièrement dans des contextes professionnels, la transversalité peut concerner plusieurs métiers ou plusieurs situations professionnelles d'un même métier.

Le guide "Reconnaître les compétences transversales" issu des projets Rectec/Rectec+ (Reconnaître les compétences transversales en lien avec l'employabilité et les certifications) propose une carte de 12 compétences, sur 4 niveaux en corrélation avec les quatre premiers niveaux du Cadre européen des certifications, illustrée par des exemples et témoignages concrets. Ces 12 compétences sont organisées autour de 3 pôles : pôle organisationnel, pôle communicationnel, pôle réflexif. Plutôt que souligner les difficultés, cet outil privilégie la reconnaissance des compétences, même partielles, et la recherche des acquis.



4.3.7 Évaluer les apprenants

L'évaluation fait partie intégrante du processus de formation. Cette étape, essentielle dans la formation, nécessite d'installer une relation de confiance et de bienveillance avec les apprenants, tout en étant exigeant et ambitieux.

Le rôle conféré à l'évaluation est clair :

- faire de l'évaluation une démarche, et non seulement une mesure, afin que l'apprenant se sente valorisé et encouragé à prendre confiance en ses capacités et puisse progresser ;

- indiquer précisément ce qui est attendu de l'apprenant, lui restituer un bilan détaillé de son travail et lui donner les moyens de progresser et de résoudre ses difficultés scolaires.

L'évaluation, indissociable du processus de formation, revêt diverses formes :

L'évaluation diagnostique

Elle permet d'évaluer les pré-requis (ce que l'apprenant sait ou sait faire), de repérer ses points forts et ses difficultés. Conduite en début de séance, cette évaluation permet de remédier, d'adapter ou d'individualiser la formation. Elle peut se réaliser par une phase de questionnement oral ou écrit, une observation en situation d'apprentissage...

L'évaluation formative

Elle permet au professeur de mesurer le degré de maîtrise atteint, de vérifier si les apprenants ont compris et mémorisé les éléments essentiels de la situation d'apprentissage et d'y remédier si besoin. Elle conduit les apprenants à situer leur degré de maîtrise et facilite l'installation des savoirs ou savoir-faire.

L'évaluation formative peut intervenir à différents moments de la séance, pendant le cours, à la fin de celui-ci ou au début du suivant, tant que la phase d'apprentissage le nécessite. Tout comme l'évaluation diagnostique, elle est réalisée à l'oral ou à l'écrit (support papier, vidéo-projeté...) au regard des objectifs de la séance. Cette phase, qui conduit à une reformulation par les apprenants, avec un vocabulaire qui leur est propre, favorise la compréhension de tous.

Lors de cette évaluation l'apprenant a le droit de se tromper. L'erreur participe au processus d'apprentissage.

L'évaluation sommative

Elle permet de réaliser un bilan des acquis. Elle intervient quand le professeur considère que la phase d'apprentissage est suffisante. Elle fait l'objet d'une reconnaissance du degré d'acquisition des compétences traduit ou non par une note. La communication des critères d'évaluation aux apprenants est un préalable.

Ces différentes formes d'évaluation peuvent être conduites par l'apprenant lui-même (auto-évaluation) et/ou le professeur. Dans tous les cas, les critères d'évaluation sont identifiés par le professeur. Ils sont adossés aux attendus de fin de cycle des référentiels des diplômes et des programmes de l'enseignement général.

➔ **i** Pour approfondir le thème de l'évaluation : "Évaluer pour faire réussir les apprenants" (académie de Nantes).

Le Contrôle en cours de formation (CCF)

Le CCF est une des modalités d'évaluation certificative adaptée aux spécificités de la voie professionnelle.

Les diplômes professionnels préparés dans le cadre d'une formation comportent deux modalités d'évaluation certificative possibles : le contrôle terminal par épreuves ponctuelles et le CCF.

L'évaluation par CCF est réalisée par sondage sur les lieux où se déroule la formation (établissement et milieu professionnel), par les formateurs eux-mêmes (enseignants et/ou tuteurs ou maîtres d'apprentissage), au moment où les candidats ont atteint le niveau requis ou ont bénéficié des apprentissages nécessaires et suffisants pour aborder une évaluation sommative et certificative.

Le CCF s'intègre dans le processus de formation. Les objectifs généraux du CCF se résument ainsi :

- rendre plus proches l'évaluation et la formation ;
- permettre de répartir l'évaluation sur le cycle.

➔ **i** Pour plus d'informations : contrôle en cours de formation (eduscol).

La situation d'évaluation

Qu'est-ce qu'une "situation d'évaluation en CCF" ?

C'est une situation de travail habituelle, réelle ou simulée, au cours de laquelle l'élève sera évalué sur des compétences terminales.
Cette situation doit correspondre à la définition de l'épreuve.

Quels repères pour constituer une situation d'évaluation ?

La définition de l'épreuve au référentiel du diplôme préparé qui précise :

- les modalités de déroulement,
- les contenus,
- les documents supports.

Est-ce que la situation de CCF exige un support spécifique ?

Toute activité prévue en formation peut être support d'une évaluation en CCF, dès lors qu'elle répond aux exigences de la définition de l'épreuve.

Les acteurs

Qui a la charge de l'organisation du CCF ?

Les professeurs en charge des enseignements :

- proposent les situations d'évaluation ;
- définissent les périodes en concertation avec l'équipe pédagogique ;
- associent les professionnels à la préparation ou à la réalisation du CCF (pour l'enseignement professionnel) ;
- conduisent l'évaluation.

L'inspecteur de l'Éducation nationale veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

À qui s'adresser en cas de question sur le CCF ?

Toute question relative au CCF doit être prioritairement portée à la connaissance du chef d'établissement ou du DDF.

La période

À quel moment faut-il organiser l'évaluation ?

La certification est conduite au fur et à mesure que les compétences sont atteintes. L'évaluation est effectuée, lorsque l'emploi du temps le permet, sans interrompre le processus de formation de ceux qui ont atteint les compétences visées.

Évalue-t-on tous les apprenants en même temps ?

Le CCF doit permettre d'évaluer l'apprenant "dès qu'il est prêt". Certains pourront donc être évalués en premier, les autres le seront ensuite. À la fin du délai prévu, tous devront avoir été évalués.
La planification des évaluations impose un suivi rigoureux du développement des compétences de chaque jeune.

Si un apprenant échoue à son évaluation, peut-on lui proposer de renouveler l'évaluation "plus tard" ?

NON. L'évaluation en CCF est certificative.

Doit-on convoquer les apprenants ?

Pour chacune des situations d'évaluation, l'information orale concernant la date de l'évaluation est confirmée par un document écrit. Cette confirmation écrite vaut convocation.

La notation

Peut-on communiquer aux apprenants les notes de CCF proposées au jury ?

NON, les notes ne sont pas communiquées aux apprenants, elles ne sont que proposées au jury. Par contre, il est utile d'informer les apprenants sur leur niveau de réussite pour les rassurer.

Est-on tenu de conserver les documents produits par les apprenants lors du CCF ?

OUI, les documents établis ou renseignés par le candidat sont conservés, jusqu'à la session suivante, ainsi que la grille d'évaluation correspondante ou le corrigé.

5. Réussir l'entrée en lycée professionnel

Après la classe de troisième, le passage au lycée professionnel nécessite une attention particulière pour préparer au mieux les apprenants aux spécificités de cette voie de formation. La première année dans la voie professionnelle est particulièrement accompagnée, qu'il s'agisse des enseignements généraux ou professionnels, de l'alternance et aussi de la confirmation des choix d'orientation. Cet accompagnement est déterminant pour la réussite des apprenants.

L'apprenant qui entre au lycée professionnel découvre un nouvel environnement (lieu, classe, enseignants, lycéens) et s'approprie son nouveau statut de lycéen. Pour permettre cette adaptation, une période spécifique d'accueil et d'intégration est organisée en début de l'année scolaire par l'équipe pédagogique et éducative.

→ **i** Pour obtenir plus d'informations sur le dispositif "Réussir l'entrée en lycée professionnel" (éduscol).

6. Organisation des enseignements dans la voie professionnelle

Le lycée professionnel a évolué avec la transformation de la voie professionnelle mise en œuvre à la rentrée 2019 ; puis en 2023 avec la réforme du lycée professionnel.

Ces évolutions mobilisent principalement trois leviers : l'innovation pédagogique, la réponse aux enjeux d'avenir (au premier rang desquels les transitions numérique et écologique) et la constitution de réseaux, mis au service de la réussite des jeunes et du développement de leurs compétences, au travers de parcours véritablement personnalisés.

Des modalités d'enseignement dans les classes de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et baccalauréat professionnel :

CAP	BCP
Co-intervention enseignements professionnels et français	
Co-intervention enseignements professionnels et mathématiques	Co-intervention enseignements professionnels et mathématiques sciences
Chef d'œuvre	Projet (en 1 ^{re} et terminale)
Consolidation, accompagnement personnalisé, et accompagnement au choix d'orientation	Soutien au parcours Parcours différencié en classe de terminale

Afin que les choix d'orientation soient progressifs tout en préservant une formation professionnalisée dès le début, certains baccalauréats professionnels ont été regroupés en familles de métiers.

→ **i** Pour plus d'information : [Espace lycée professionnel du site de l'académie de Nantes](#).

6.1 La co-intervention

La co-intervention est une modalité pédagogique de mise en œuvre des référentiels et des programmes dans laquelle deux enseignants (enseignement général et enseignement professionnel) interviennent ensemble dans une même salle (ou un même lieu) et au même moment. Elle implique un co-enseignement, c'est-à-dire un projet d'enseignement élaboré en commun et en amont de la co-intervention proprement dite : définition des objectifs et des contenus d'enseignement à partir des référentiels et des programmes, choix des moments et des formes de la co-intervention pour atteindre ces objectifs, indicateurs d'évaluation pour l'analyse réflexive de la séance proposée. Il s'agit de créer des ponts entre les disciplines pour apporter de la cohérence à la formation globale délivrée aux apprenants.

→ **i** Pour plus d'information : [Mettre en œuvre la co-intervention dans la voie professionnelle \(éduscol\)](#).

6.2 Le chef-d'œuvre en CAP ou le projet en BCP

La réalisation d'un chef-d'œuvre ou le projet, synonyme d'excellence et de reconnaissance, contribue à la motivation et au développement personnel de l'apprenant, et lui permet d'exprimer et de valoriser ses talents en lien avec le(s) métier(s) qu'il prépare.

Le chef-d'œuvre ou le projet est une démarche de réalisation très concrète qui s'appuie sur les compétences transversales et professionnelles travaillées dans sa spécialité par l'apprenant. Il est l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire dans le cadre du chef d'œuvre en CAP et peut être de type individuel ou collaboratif. En BCP, le projet mobilise un ou plusieurs enseignements.

→ **i** Pour plus d'information : [La réalisation du chef d'œuvre ou du projet \(éduscol\)](#).

6.3 La consolidation, l'accompagnement personnalisé et l'accompagnement au choix d'orientation en CAP ou soutien au parcours en BCP

Pour mieux répondre aux besoins et aux aspirations de chaque apprenant, sont mis en œuvre :

- des enseignements de consolidation ;
- un accompagnement personnalisé ;
- une préparation aux choix d'orientation (insertion professionnelle et poursuite d'étude).

→ **i** Pour plus d'information : [Accompagnement personnalisé et soutien au parcours au lycée professionnel](#).

6.4 Les familles de métiers

Pour permettre de choisir progressivement son parcours de formation en classe de seconde, plusieurs spécialités de baccalauréats professionnels sont organisées sous forme de famille de métiers regroupées sur la base de compétences professionnelles communes. Cela permet aux apprenants d'acquérir un premier socle professionnel, tout en découvrant les métiers et les enjeux d'un secteur d'activités.

→ **i** Pour plus d'information sur la [Réforme des lycées professionnels \(éduscol\)](#).

7. Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Conformément à la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 (article 7), tous les diplômes professionnels comportent une période de formation en milieu professionnel obligatoire.

Ces périodes visent à faciliter l'acquisition et/ou la validation de certaines compétences définies dans les référentiels d'évaluation des diplômes, qui ne sont pleinement mises en œuvre que dans le cadre d'activités exercées dans le milieu professionnel.

Les PFMP sont des moments pédagogiques à part entière. Leur mise en œuvre implique donc une continuité pédagogique à assurer entre l'établissement scolaire et le milieu professionnel. Celle-ci est sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.

La circulaire relative à l'encadrement des PFMP rappelle les principes en matière d'encadrement de ces temps de formation, et définit plus précisément les modalités de l'accompagnement pédagogique des apprenants (Circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 – BO n° 13 du 31 mars 2016 "Organisation et accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel").

→ **i** Pour plus d'informations sur les PFMP et pour recueillir des exemples d'outils pédagogiques

- Repère pédagogique "Les PFMP : de la préparation à l'exploitation en classe" (académie de Nantes).
 - Repère pédagogique "Guide de conception du livret de liaison" (académie de Nantes).
 - Périodes de formation en milieu professionnel (académie de Nantes).
 - Périodes de formation en milieu professionnel (éduscol).
-

8. Évolution de carrière

L'accès à la titularisation se fait par concours de recrutement nationaux. Les conditions et les modalités d'inscription, les définitions des épreuves et les programmes, le nombre de postes offerts et la répartition par section et option pour la session de l'année en cours sont précisés dans le bulletin officiel de l'Éducation nationale.

→ **i** Pour recueillir toutes les informations utiles : "Le recrutement à l'Éducation nationale" (education.gouv.fr) et "Concours et examens professionnels" (académie de Nantes).

9. Documentation et ressources

Ressources pour débuter – Revue Les cahiers pédagogiques.

Site de l'académie de Nantes

Repère pédagogique à l'attention des enseignants contractuels
Lycée professionnel

Sites du ministère de l'Éducation nationale

La chaîne de l'école académique de formation continue de Nantes PodEduc
La voie professionnelle au lycée

Éduscol - [J'enseigne au lycée professionnel](#)

[Les punitions scolaires et les sanctions disciplinaires](#)

Site de l'IH2EF (Institut des hautes études de l'éducation et de la formation) « [Les podcasts du film annuel - Punitions, sanctions et justice à l'école](#) »

Site de [Canopé, cartable numérique du nouvel enseignant](#)

[Plateforme Néopass@ction](#)

ÊtrePROF : [S'outiller pour le quotidien](#)

Annexe 1

Extrait du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Arrêté du 1^{er} juillet 2013 - BO n° 30 du 25 juillet 2013

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus. Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à :

1. affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres ;
2. reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice ;
3. identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : "ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte", chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre "la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments".

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14),
- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4),
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8).

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des apprenants à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les apprenants à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les apprenants à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les apprenants

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les apprenants et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des apprenants

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des apprenants.
- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du "projet personnalisé de scolarisation" des apprenants en situation de handicap.
- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des apprenants sur les plans pédagogique et éducatif.
- Contribuer à la maîtrise par les apprenants du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux apprenants de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les apprenants l'attention et l'accompagnement appropriés.
- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des apprenants, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- Se mobiliser et mobiliser les apprenants contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des apprenants, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les apprenants et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les apprenants.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les apprenants.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
- Aider les apprenants à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
- Participer à l'éducation des apprenants à un usage responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les apprenants dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les apprenants.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'apprenants

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'apprenants.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.
- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque apprenant dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur

métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

[...]

P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des apprenants.
- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les apprenants de la langue orale et écrite.
- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'apprenant.

[...]

En particulier, au lycée professionnel

- Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des apprenants.

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des apprenants

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux apprenants à besoins éducatifs particuliers.
- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

[...]

En particulier, au lycée professionnel

- Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques.
- Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux apprenants les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des apprenants

- Installer avec les apprenants une relation de confiance et de bienveillance.
 - Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
 - Rendre explicites pour les apprenants les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
 - Favoriser la participation et l'implication de tous les apprenants et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
 - Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
 - Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.
- [...]

En particulier, au lycée professionnel

- Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les apprenants.
- Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevés.
- Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des apprenants à l'enseignement supérieur.

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des apprenants

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des apprenants afin de mieux assurer la progression des apprentissages.
- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- Faire comprendre aux apprenants les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.
- Communiquer aux apprenants et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des apprenants dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

Annexe 2

Ressources et contacts

